

Cadre réservée à l'agent du SPANC

ID INSTALLATION:

SYNDICAT MIXTE AY-OZON – SPANC 380 ROUTE DE JALOINE 07290 ST ROMAIN D'AY

MAIL: spanc@rivieres-ay-ozon.fr TEL: 04 75 34 94 98

EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UN DISPOSITIF

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

VOLET 1 Informations générales

NATURE DE LA DEMANDE		
 □ d'une demande de permis de c □ d'une demande de permis de c agrandissement) □ de la réhabilitation ou de la cré 	ement non collectif est prévu dans le cadre : construire d'une construction neuve construire d'une construction déjà existante (transformation, ation d'une installation sans permis de construire l'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative	
► COORDONNÉES DU PROPRIÉT	AIRE	
Code postal : Comi	nune :@	
	assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :	
Code postal : Comi	nune :@	
Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :		
VOLET 2 Caractéristiques d		
	u projet	
VOLET 2 Caractéristiques d ► MISE EN PLACE DE L'INSTALLA Concepteur du projet (bureau d Nom: Téléphone:	u projet	
VOLET 2 Caractéristiques d MISE EN PLACE DE L'INSTALLA Concepteur du projet (bureau d Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou part Nom: Téléphone:	u projet TION d'études, maître d'œuvre, etc.)	
VOLET 2 Caractéristiques d MISE EN PLACE DE L'INSTALLA Concepteur du projet (bureau d Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou part Nom: Téléphone:	u projet TION d'études, maître d'œuvre, etc.) iculier) – si connu	
VOLET 2 Caractéristiques d Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou part Nom: Téléphone: Adresse: CARACTÉRISTIQUES DE L'IMM Existe-t-il déjà un dispositif d'assa Oui Non Si oui, sera-t-il en partie conservé	u projet TION l'études, maître d'œuvre, etc.) iculier) – si connu EUBLE nissement sur la parcelle ?	

Maison d'habitation individuelle Type de Résidence Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle? (En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux) * Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.). Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.) Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?....... Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents? personnes Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE Adduction publique ☐ Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) : Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation ☐ Oui ☐ Non prévue? N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine ☐ Oui ☐ Non Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? N.B.: tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire. - l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? ☐ Oui ☐ Non - l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes ☐ Oui ☐ Non destinés à la consommation humaine ? - la distance entre le captage et l'installation prévue Oui Non est-elle supérieure à 35 mètres ? N.B.: la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine. DESTINATION DES EAUX PLUVIALES Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment ☐ Oui ☐ Non des eaux usées? N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre. Quelle est la destination des eaux pluviales ? CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ☐ Oui ☐ Non Existence d'une étude de sol spécifique? N.B.: si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier. Surface totale: m² Surface disponible pour l'installation : m² \square < 5% \square de 5 à 10% \square > 10% Pente existante :

 Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille pro exceptionnel des hautes eaux) : N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire. 	ojeté (hors niveau ui <mark>ロ</mark> Non		
• Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude demande) : ☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à do			
• Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Qui Qui Non			
OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous parais permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) : CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE			
A CANACTERISTIQUES DE ETINSTALEATION PROJETEE	Partie réservée à l'agent du SPANC		
IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation)	Date réception dossier : Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non		
devront obligatoirement figurer à l'échelle. INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ	L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage		
Prétraitement et ou traitement primaire Bac à graisses :	privé d'eau) ☐ Oui ☐ Non		
□ 200 litres (eaux de cuisine) □ 500 litres (toutes eaux ménagères) □ Autre volume : litres N.B.: dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.	Le volume du bac à graisses est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non		
☐ Fosse toutes eaux Volume : m³	Le volume de la fosse est-il adapté ?		
Une ou des ventilations primaires et secondaires sont-elles prévues au projet, conformément aux normes en vigueur ? ☐ Oui ☐ Non	□ Oui □ Non		
□ Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³ Est-il intégré à la fosse ? □ Oui □ Non □ Ne sais pas	Le volume du préfiltre est-il adapté ?		
☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :	□ Oui □ Non		
☐ Toilettes sèches: Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire):	Dispositif réglementaire ? ☐ Oui ☐ Non		

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place	Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ?
☐ Tranchées d'épandage	(perméabilité, nappe, pente, etc.)
Longueur = ml soit tranchée(s) x m	☐ Oui ☐ Non
Profondeur = m Largeur = m	
D. 15. 117.	Le dimensionnement du dispositif
Lit d'épandage	de traitement est-il adapté au
Surface = m ² soit m	logement/capacité d'accueil ?
Profondeur = m	☐ Oui ☐ Non
4 1 1 15 15 15 15	
Épandage par un massif reconstitué	
☐ Lit filtrant vertical non drainé	
Usit filtrant drainé à flux horizontal Veuillez renseigner les	
Lit filtrant drainé à flux horizontal caractéristiques ci-dessous	
_	
Filtre à sable vertical drainé	
Longueur = m	
Surface = m ² Profondeur = m	
D =	
☐ Tertre d'infiltration	
Hauteur =m	
Longueur à la base = m Longueur au sommet = m	
Largeur à la base = m Largeur au sommet = m	
☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe	
Fournisseur:	
Surface de filtration = m ²	
INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :	Filière réglementaire ?
INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIÈRE AGRÉÉE	☐ Oui ☐ Non
FILIÈRE AGRÉÉE Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité
FILIÈRE AGRÉÉE Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?
FILIÈRE AGRÉÉE Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité
PILIÈRE AGRÉÉE Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle : Numéro d'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?
FILIÈRE AGRÉÉE Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle : Numéro d'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle : Numéro d'agrément : Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle : Numéro d'agrément : Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchée :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration :
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	☐ Oui ☐ Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? ☐ Oui ☐ Non Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? ☐ Oui ☐ Non Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

□ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière) N.B.: solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau) □ Fossé existant: préciser le type d'exutoire du fossé (si connu):	Cas de rejet en milieu superficiel : Aucune autre solution n'est envisageable ? ☐ Oui ☐ Non
Propriétaire/gestionnaire : Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :	Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ? ☐ Oui ☐ Non
Propriétaire/gestionnaire :	
Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)	Cas de rejet dans un puits : Le rejet est-il autorisé ? ☐ Oui ☐ Non
PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de réalisée) Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière réalisée: Plan de situation au 1/25 000 Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et projetée à l'échelle Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation milieu superficiel).	<u>n'a pas été</u> et la filière ANC de niveau)
ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dos En outre, il s'engage :	ssier sont exacts.
 À informer le SPANC de toute modification de son projet; À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC; À informer le SPANC lors du démarrage des travaux d'assainissement; À réaliser les travaux conformément aux prescriptions techniques règlet de l'arrêté du 07 septembre 2009 modifié, et conformément au techniques du D.T.U. 64.1 d'aout 2013 (ou plus récent le cas échéant œuvre non conforme ne pourrait engager la responsabilité du SPANC du À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadr bonne exécution des travaux; À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement; 	ux prescriptions t). Une mise en SMAO ;

À assurer le bon entretien de son installation (vidange...), conformément aux consignes du fabricant et à l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées);

Signature

À s'acquitter de la redevance d'assainissement non collectif (Après réception de la facture émise par la trésorerie) :

Fait à :, le

Contrôle « examen préalable de la conception » = 50 € TTC
 Contrôle de « vérification de l'exécution des travaux » = 150 € TTC